



Loyers a payer apres le deces

Par **guest345**, le **14/08/2015** à **17:33**

Bonjour,

Je reçoit une lettre recommandée de l'ophml me demandant de payer des loyers survenant APRÈS la date du décès de la personne sur le bail en qualité d'héritier de succession. Soit sur la période 2005-2015.

Je n'occupe pas les locaux, que dois-je faire ?

Merci de votre réponse.